



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-30

Séance du 18 décembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 13
Absent(s) : 2
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

Etaient présents : Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Didier SANSON, Maryline MAUPAIX, Sophie COMONT, Véronique MOREL, Cyrille GUILLEMARD, Julien MERVILLE, Fabien LEROY, Lucie GOULET, Maryvonne QUEMION formant la majorité des membres présents.

Pouvoirs : Bérénice GAND à Dominique CAPRON

Absente : Caroline TOUTAIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602507-20241218-2024-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/01/2025

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Fabien LEROY

Convention de servitude ENEDIS

Date de convocation
10/12/2024

Une convention de servitude entre la commune et ENEDIS a été signée en 2022. La commune aurait dû prendre une délibération au moment de la signature de cette convention. ENEDIS demande de procéder à la régularisation. Cette convention concerne les parcelles cadastrées section :

- ZH 001
- ZH 084
- B 276
- B 708
- B 842

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour procéder à la régularisation de la signature de cette convention afin qu'ENEDIS effectue les formalités nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,
Rémi MALO